

| | |
|---|---|
| <p>COMMUNE de SEYSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSES</p> | <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSES</p> |
| <p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 3 Absents : 9 Votants : 20 Pour : 20</p> | <p>L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seyses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 21 février 2018</p> <p></p> |
| <p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> | |
| <p>PROCURATIONS : Yvelise MONTANE à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.</p> | |
| <p>ABSENTS : Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Bruno BENOIST, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Floréal PALAZON, Eva FLORES.</p> | |
| <p>Secrétaire de séance : Alain D'ORSO</p> | |
| <p>N° 4492</p> <p>OBJET :</p> <p>Le Muretain Agglo Fonds de concours structurants – travaux de restauration de l'église</p> | <p>Pour venir en soutien des projets communaux présentant un intérêt partagé tant par la communauté d'agglomération que par la commune, le Muretain Agglo verse des fonds de concours « économiques » et « structurants » qui répondent aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet d'équipement où s'exerce une compétence communautaire (ALAE, ALSH...), ➤ Projet à caractère patrimonial et touristique, ➤ Valorisation des centres bourgs, aménagement urbain, mobilité douce, ➤ Projets valorisant le développement économique du territoire. <p>L'enveloppe 2017 des fonds de concours structurants est de 600.000 €. Ils sont attribués après application d'un critère de solidarité qui minore ou majore le fonds de concours selon le revenu moyen des habitants et l'effort fiscal de la commune.</p> <p>L'enveloppe 2017 des fonds de concours économiques est de 1.000.000 €.</p> <p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de réfection des corniches, balustrade, ornements en pierre, mise en accessibilité, élaboration de confortement du clocher et ravalement des façades en briques de l'église St Blaise et St Roch. A ce titre la commune a sollicité du Muretain Agglo l'attribution d'un fond de concours.</p> <p>Par délibération du 23 novembre 2017, le conseil communautaire a décidé d'attribuer à la commune de Seyses 17.555 € au titre des fonds de concours structurants pour ces travaux.</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acte le versement d'un fond de concours attribué à la commune de Seysses par le Muretain Agglo pour la réhabilitation de la façade de l'Eglise d'un montant de 17.555 €. • Charge Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre. |
| <p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 0 MARS 2018 Affiché le : - 0 MARS 2018</p> | <p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 02 mars 2018,</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p>  |